

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural



REUNION SOUS REGIONALE SUR L'IRRIGATION PAR EPANDAGE DE CRUES (Spate Irrigation)
Agadir (Maroc) du 24 au 28 Octobre 2011 ,

PROGRAMME DE L'INTENSIFICATION DE L'AGRICULTURE DANS LES ZONES D'EPANDAGE DE CRUES.



Fait par :
Mme IZEGHOINE épse METREF OURIDA (DDAZASA)

UN POSTULAT

- Les zones d'épandage de crues, représentent un potentiel de **un (01) million d'ha**, et peuvent constituer un grand apport dans l'alimentation du cheptel en zone pastorale.
- Une opération a été lancée pour la campagne **2008/2009** qui se veut pilote et référentielle et dont les résultats de cette expérience **2008/2009** constitueront les éléments de mise en place d'un programme graduel de valorisation des zones identifiées à partir de la campagne **2009/2010**.

INTERET DE L'AGRICULTURE DANS LES ZONES D'EPANDAGE DE CRUES.

- **Zones propices aux cultures céréalières, essentiellement orge;**
- **Intensification de la production fourragère et protection des ressources naturelles de la Steppe;**
- **Organisation des territoires agricoles en steppe par une évolutions qualitatives qui permettra un meilleur confinement et localisation de la dynamique de la mise en valeur des différents écosystèmes des zones pastorales.**

MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE L'INTENSIFICATION DE L'AGRICULTURE DANS LES ZONES D'EPANDAGE DE CRUES

- En application de la note n°685 du 26/08/2008 de **Monsieur le Secrétaire Général** relative à la campagne Labours-Semailles 2008/2009 dans les zones d'épandage de crues, une première expérience a été lancée, pour :
- Relancer cette activité en zones pastorales,
- Mettre en place un système d'encadrement,
- Réhabiliter le savoir et la pratique endogène,
- Stabiliser la durabilité de l'écosystème Steppe.

Pour cette première expérience, il a été demandé aux DSA concernées de :

- Délivrer une autorisation de labours,
- Remettre une autorisation d'emblavure par l'APC,
- Mettre en place un guichet unique « **CREDIT RFIG** ».

Aussi, il a été demandé à l'OAIC de mettre en place des intrants et particulièrement la semence de qualité.



Pour la prise en charge de ces zones d'épandage de crues il faut :

- Une stratégie de complémentarité des territoires agricoles pour assurer une rationalité d'usage et raisonnée des ressources naturelles, eau et sol,
- Et une approche de valorisation d'espace doublement bénéfique pour la sécurité alimentaire et le confort des communautés pastorales.

Comparaison campagnes Labours-Semailles et Moisson-Battage 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 dans les zones d'épandage de crues

a-Objectifs et réalisations

- **Les réalisations des campagnes:**
- **2008/2009**, un total de 12 wilayas et un taux de réalisation de **67%** par rapport à l'objectif retenu;
- Pour **2009/2010**, un total de 14 wilayas et un taux de réalisation de **50,80%** par rapport à l'objectif retenu;
- Pour **2010/2011**, un total de 15 wilayas et un taux de réalisation de **69%** par rapport à l'objectif retenu

Les tendances des 03 campagnes:

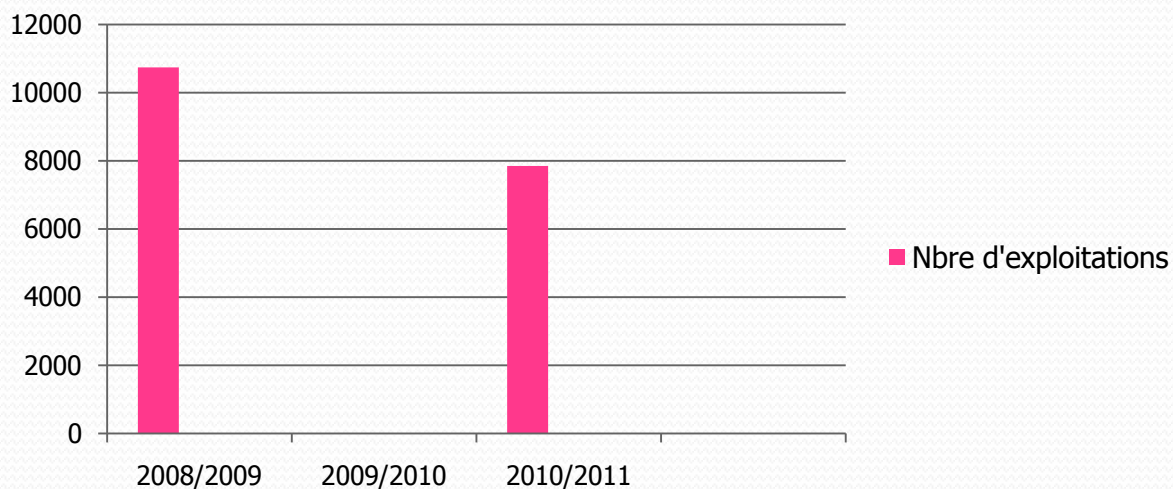
- Des objectifs en hausse,
- Des réalisations d'emblavures en hausse légère.



b-Nombre d'exploitations

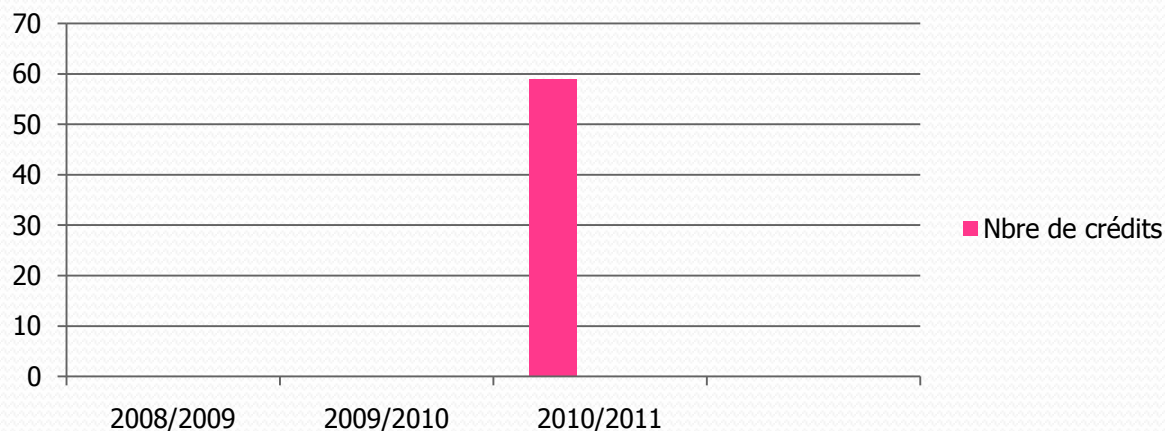
- Pour 2008/2009, **10 738** exploitations ont été comptabilisées au niveau de 12 wilayate,
- Pour 2009/2010, pas d'informations sur le nombre d'exploitations;
- Pour 2010/2011, le nombre donné est de **7 851** partiel pour 08 wilayate.

Données partielles ne permettant pas d'avoir une analyse dynamique.



C-Nombre de « crédit RFIG »

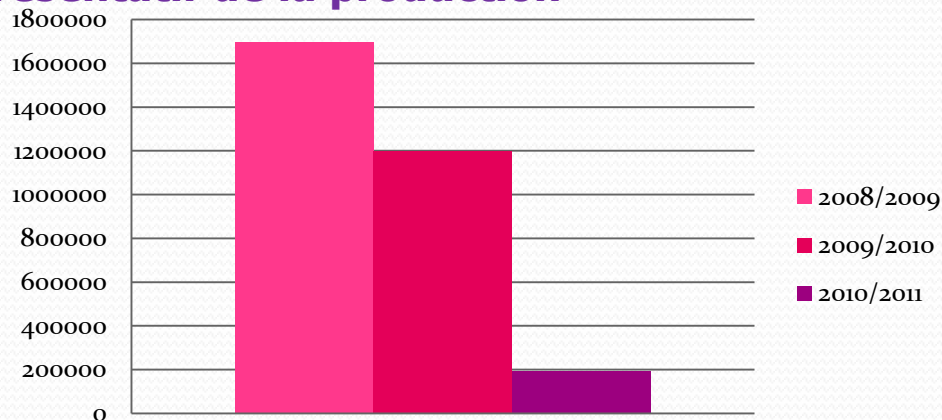
- Pour l'année 2010/2011, **59** agriculteurs ont bénéficié du « crédits RFIG », dont 50% dans la seule wilaya de Bouira.
- ***Un effort reste à faire pour l'utilisation de cet outil dans la relance des zones d'épandage de crues.***



d-Rendement en grains

- **Pour les rendements enregistrés:**
- En 2008/2009, le rendement était de **15qx/ha**;
- En 2009/2010, le rendement était de **14qx/ha**;
- En 2010/2011, le rendement est de **16qx/ha**.

Tableau représentatif de la production



e-Principaux indicateurs de réalisation

Pour 2008-2009 :

- La majorité des agriculteurs ont utilisés leurs propres semences,
- Mise en place du dispositif réglementaire a été partielle (attestation d'emblavure et autorisation d'emblavure).

Pour 2009-2010 :

- Implication timide des services d'encadrement et difficultés d'application des outils réglementaires.

Pour 2010-2011 :

- Mise en place du dispositif réglementaire a été partielle (attestation d'emblavure et autorisation d'emblavure),
- Quantité de semence délivrée: 88 167 qx.























***MERCI DE VOTRE
ATTENTION***